

**VILLE DE BULLY-LES-MINES**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DELIBERATION**

**N° 2022-30**

L'an Deux Mil Vingt Deux, le lundi 28 Novembre à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur François LEMAIRE, Président du CCAS, suite à la convocation en date du 14.11.2022.

Présents :

Mesdames Nathalie BLANQUET, Jeannine POUCHAIN, Claudine MOUTOIR, Jacqueline DUPRIEZ, Josiane WATTRE, Chantal MULKOWSKI, Sadia GODIN

Messieurs François LEMAIRE, Giuliano GRAVINA, Dominique SALINGUE et Ali BEN FRAJ

Excusés :

Mesdames Caroline MELONI, Delphine LEMETTRE-MAKHOULFI, Janick ROGEAUX, Sandrine WLODARCZYK, Marie-Paule BOURRIEZ et Claudie LAVOINE.

Madame Nathalie BLANQUET est désignée secrétaire de séance.

**VIREMENT DE CREDIT OPERE DEPUIS LE CHAPITRE 022 « DEPENSES IMPREVUES »**  
**BUDGET 2022 CCAS**

Monsieur le Président,

VU les articles L2322-1 et L2322-2 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT),  
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,  
CONSIDERANT qu'en vertu des articles L2322-1 et L2322-2 du CGCT, le crédit dépenses imprévues est employé par le Président, qui doit rendre compte au Conseil d'Administration, à la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, de l'emploi de ce crédit.

DECIDE

Article 1 : DE PROCEDER au virement de 600 € du chapitre « 022 – Dépenses imprévues » au Chapitre « 65 – Autres charges de gestion courante » article « 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Article 2 : DE RENDRE COMPTE au Conseil d'Administration du virement ainsi opéré.

Article 3 : D'INSCRIRE la présente Décision au registre des Décisions du CCAS.

Ainsi fait en séance les jours, mois et an susdits.

Adoptée à l'unanimité après que le conseil d'administration en eut délibéré.

Le Maire, Président,  
Monsieur François LEMAIRE.

